

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

DELIBERATION 2025-02-05

OBJET : RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 février 2025

Date d'affichage : 06 février 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Anne DELAROCHE à Christian PETITFRERE
Ingrid MORVAN à Monique BRONEC
Marie FOURN à Philippe JAFFRES
Aurélie MESLET à Nicolas CANN
Morgane LOAEC à Danièle LE CALVEZ

Monsieur Yannick CADIOU a été nommé secrétaire de séance.

RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

La ville de Guipavas souhaite rénover le centre technique municipal. Ce centre technique municipal situé Impasse du Comte accueille les services bâtiments, logistiques et espaces verts. Ces trois services représentent entre 13 et 15 agents. Il est composé de deux bâtiments.

Le premier bâtiment est constitué de :

- Une partie « tertiaire » avec 1 bureau, 1 bloc sanitaire et 1 local vestiaire au RDC et 1 salle de réunion et 1 salle de pause au 1^{er} étage,
- Une partie stockage découpée en 2 espaces « Atelier mécanique » et « Atelier espace vert » séparés par un mur en parpaing et avec chacun une mezzanine sur 1/3 de sa largeur tout au long du bâtiment.

Le deuxième bâtiment est constitué en 3 espaces d'atelier et de stockage.

- Un espace fermé avec bloc sanitaire, rangement/magasin/salle de peinture et un espace ouvert de stockage avec mezzanine,
- Un espace de stockage toute hauteur,
- Un espace de stockage avec une mezzanine sur poteau sur une partie de la surface.

Le projet porte sur la réhabilitation des deux bâtiments avec le retrait des matériaux amiantés, des travaux de couverture et de bardage ainsi que l'aménagement de la zone tertiaire (création d'un espace vestiaire femme, réfection vestiaire homme, salle de réunion, salle de pause et mezzanine).

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée comme suit :

- Le bureau PERIER INGENIERIE pour la partie désamiantage et coordination du projet
- Le bureau d'étude BATI ARMORIQUE pour la partie aménagement de bâtiment

L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux de l'opération est de 570 608.78 euros HT.

Ainsi, la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre se calcule comme suit :

- Estimation prévisionnelle hors taxes : 570 608,78 € HT
- Honoraires mission hors taxes : 39 758,51 € HT
- Taux de rémunération global : 6,97 %

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'avant-projet définitif tel que présenté,
- DE FIXER la rémunération définitive du Maître d'œuvre à 39 758.51 € HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DSIL, DETR), la région Bretagne, le Conseil départemental du Finistère ou tout autre organisme compétent,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir.

P.J. : plans

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 029-212900757-20250214-DEL20250205-DE

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

29 voix pour – 4 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Messieurs Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 13 FEVRIER 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Yannick CADIOU

